

**ANNEXE I**

**CAHIER DES CHARGES  
POUR LA PROSPECTION MINIERE**

**Autorisation de prospection N°                      du**

La société .....

de nationalité.....

élisant domicile à.....

représentée par M.....

né(e) le..... à.....

de nationalité.....

agissant en qualité de.....

souscrit, sans réserves ni autres limitations, aux dispositions du présent cahier des charges pour effectuer, à ses frais et charges et à ses risques et périls, les travaux de prospection minière indiqués ci-dessous, étant entendu qu'est considérée comme prospection minière, l'examen topographique, géologique et géophysique, la reconnaissance des lieux et autres recherches préliminaires des minéraux se trouvant en surface afin de déterminer les attributs minéralogiques et les caractéristiques géologiques d'un terrain ». (Article 14 de la loi minière)

# 1 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1 Forme juridique :

.....

2 Montant du capital social exprimé dans la monnaie du pays d'origine :

.....

3 N° d'inscription au registre officiel du pays d'origine, et intitulé de l'organe d'enregistrement :

.....

4 Identification des principaux actionnaires ou associés ( nom, prénom(s) et nationalité) et taux de participation dans le capital social :

NOM et PRÉNOM(S)	NATIONALITÉ	TAUX DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL (%)
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

5 Élection de domiciliation :

Adresse.....

Téléphone .....

Fax .....

Email.....

6 Domiciliation bancaire :

Identification de la banque .....

N° de compte.....



### 3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES TRAVAUX DE PROSPECTION PROJETES

1 Périmètre de prospection :

a) Coordonnées topographiques UTM ou Lambert (à préciser)

Point	Coordonnées	
	X	Y
A		
B		
C		
D		
...		

b) Localisation du point d'origine (géodésique ou autre) :

.....

c) Localisation administrative du périmètre

COMMUNE	DAIRA	WILAYA

2 Superficie du périmètre (exprimée en hectare).....

3 Identification de la ou des substance(s) à prospector :

.....  
.....  
.....

4 Durée prévue des travaux de prospection (exprimée en mois) :

.....

5 Description sommaire et programme prévisionnel des travaux projetés :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6 Ces travaux de prospection donneront-ils lieu à des levés aéroportés, photogrammétriques ou de la photographie aérienne ?

OUI	NON
-----	-----

Si **OUI**, préciser la nature de ces travaux et leur volume :

.....

.....

.....

7 Montant total des dépenses prévues pour les travaux projetés (exprimé en dinars) :

.....

#### **4 – LES DROITS DU TITULAIRE DE L’AUTORISATION DE PROSPECTION**

Outre les droits que lui confèrent par ailleurs d’autres dispositions législatives et réglementaires en vigueur, le titulaire de l’autorisation de prospection dispose des droits particuliers suivants :

1. Le périmètre de prospection, tel que limité au point 3 – 1 – a ci-dessus, est octroyé à titre exclusif au titulaire de l’autorisation de prospection.
2. Le titre minier auquel est rattaché le présent cahier des charges est réputé bien meuble. Il est transmissible et cessible dans les conditions fixées par la loi minière et les dispositions pertinentes du Code civil et du Code de commerce.

Il n’est pas susceptible d’amodiation ou de gage ou de nantissement.

3. Il donne à son titulaire le droit d’accès sur la totalité du périmètre dont les limites sont fixées au point 3 – 1 – a ci-dessus, sans la possibilité de réaliser des travaux susceptibles de nuire aux intérêts du propriétaire du sol, du titulaire de droits réels, affectataire ou à leurs ayants droit.
4. La durée des travaux de prospection est celle indiquée sur l’autorisation de prospection à laquelle se rattache le présent cahier des charges. Elle ne peut excéder une année. Elle peut donner lieu à un maximum de deux (2) prorogations de six (6) mois chacune.
5. Avant l’expiration de la validité du titre minier auquel est rattaché le présent cahier des charges, son titulaire peut demander un permis d’exploration.
6. Le titulaire du titre minier auquel se rattache le présent cahier des charges bénéficie des dispositions fiscales prévues par la loi minière et ses textes d’application.
7. Le titulaire du titre minier auquel se rattache le présent cahier des charges peut renoncer à tout moment, en totalité ou en partie, à ses droits, sous réserve du respect des obligations qui lui incombent en vertu des dispositions de la loi minière et des textes pris pour son application.
8. Aucun droit de l’inventeur n’est rattaché au titre minier auquel se rapporte le présent cahier des charges.
9. Le titulaire du titre minier auquel se rattache le présent cahier des charges dispose du droit d’introduire tout recours auprès du Conseil d’Etat contre toute décision prise à son encontre par l’Agence Nationale du Patrimoine Minier et/ou par l’Agence Nationale de la Géologie et du Contrôle Minier. Ce recours doit être introduit dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification de la décision en cause.

## **5 – LES OBLIGATIONS DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE PROSPECTION**

Le soussigné, représentant la société titulaire du titre minier auquel se rattache le présent cahier des charges, dûment habilité, engage son mandant à :

1. Payer les droits d'établissement d'acte ;
2. Effectuer les travaux de prospection projetés, dans le strict respect des lois et règlements en vigueur, particulièrement les lois :
  - N° 83-03 du 5 février 1983, relative à la protection de l'environnement,
  - N° 83-17 du 16 juillet 1983, modifiée et complétée, portant code des eaux,
  - N° 84-12 du 23 juin 1984, modifiée et complétée, portant régime général des forêts,
  - N° 01-10 du 11 Rabie Ethani 1422 correspondant au 3 juillet 2001, portant loi minière ;
1. Respecter, sous peine de suspension, suivie éventuellement du retrait de l'autorisation de prospection, les engagements suivants :
  - a) La date de début des travaux de prospection, qui ne peut en aucun cas excéder trois (3) mois après la date de notification de l'autorisation de prospection ;
  - b) Les limites du périmètre octroyé par l'autorisation de prospection ;
  - c) La soumission aux inspections des représentants habilités de l'Etat ou de ses démembrements ;
  - d) La remise, semestriellement, d'un rapport détaillé des travaux effectués ;
  - e) La tenue, en Algérie, de la comptabilité des frais engagés pour les travaux de prospection projetés ;
  - f) Le dépôt, au plus tard trois (3) mois après l'expiration de l'autorisation de prospection, d'un rapport résumant le résultat de ces travaux, auprès du service géologique national.
4. Fournir en même temps que le présent cahier des charges, les documents suivants :
  - a) Le plan de financement des travaux de prospection projetés ;
  - b) Le document notarié par lequel le soussigné est habilité à engager la société à l'occasion du présent cahier des charges.

5. Communiquer systématiquement, à l'Agence Nationale du Patrimoine Minier, toute modification touchant les renseignements indiqués ci-dessus et dans les documents annexés.

=====

Le soussigné certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par l'article 216 de l'ordonnance N° 66-156 du 8 juin 1966 portant Code pénal, que les renseignements fournis sont exacts.

Fait à..... le.....

(nom, qualité et signature)

(cachet de la société)